

Se moquer du monde

En Cause

*Où être bien ? La plainte
Est toujours là qui monte
Comme si de monter
Lui donnait quelques sens.*

GUILLEVIC

L'affaire de la «*quenelle*» n'est pas un problème de racisme, c'est un problème de mensonge.

Les magistrats feront la vérité judiciaire sur une question de droit dont certaines autorités ont voulu retirer des dividendes politiques, dans le contexte des prochaines élections municipales.

Aujourd'hui, des acteurs de la scène publique s'unissent dans le mensonge pour haïr un humoriste et dépriser des citoyens français qui se rassemblent pour rire.

Le rôle de l'Etat est de garantir l'ordre public et non pas de se disperser pour interdire aux personnes qui le souhaitent, de se rendre à un spectacle.

Nous déposons ce jour une plainte pour atteinte à la vie privée et huit plaintes en diffamation.

Nous saisissons également la Cour de Justice de la République, à la suite des accusations attentatoires à l'honneur et à la considération, tenues par Monsieur Manuel Valls dans le cadre de ses responsabilités ministérielles, à l'endroit de Monsieur Dieudonné Mbala Mbala.

La liberté d'expression n'est pas un caprice à la disposition des gouvernants ou d'un humoriste, elle est ce qui permet de faire ce qu'il y a de plus difficile entre les hommes, dire quelque chose à quelqu'un :

«Les propos anodins, lénifiants ou énoncés pour ne déranger personne, par définition, n'ont guère besoin de sauvegarde. En conséquence, le fait que tel discours puisse être pénible, voire insupportable, à certains de ceux qui le reçoivent, loin d'être motif suffisant à l'interdire, traduit l'exercice de cette liberté fondamentale, son essence même.»¹



Sanjay MIRABEAU
Avocat à la Cour

Ancien 12^e Secrétaire de la Conférence



David de STÉFANO
Avocat à la Cour

Ancien 12^e Secrétaire de la Conférence

¹ *Petit dictionnaire de droit constitutionnel*, Editions du Seuil, janvier 2014, page 115 - Guy Carcassonne (1951-2013), Professeur de droit public à l'Université Paris X-Nanterre.